

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizer Bibliophilen Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizer Bibliophile Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 4 (1930)

Heft: 6: Schweizer Sammler = Collectionneur suisse

Rubrik: Chronique de l'ex-libris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est timbré d'un tortil sommé à dextre d'une étoile à six rais d'or et à senestre d'une colombe essorante d'argent, Au-dessous du blason se lit le nom:

SARASIN-VON DER MÜHLL

La gravure porte la signature: *Stern, Gr. Paris.*

A. C.

Chronique de l'ex-libris.

A l'occasion de l'intéressante exposition d'ex-libris genevois organisée en avril et mai derniers par la Bibliothèque publique de Genève, la *Gazette de Lausanne* (No. 117, du 29 avril 1930) a publié une excellente causerie dont nous sommes heureux de reproduire le passage suivant:

Se commander un ex-libris, c'est faire preuve de respect à l'égard des livres et de soi-même. C'est rappeler aux héritiers qu'ils eurent pour ancêtre un amateur et collectionneur, les inviter à voir, dans les volumes qu'on possède, autre chose qu'une société d'occasion: une famille. Et c'est dire aux emprunteurs, plus éloquemment que par la simple griffe du propriétaire, qu'on ne doit pas garder indûment le bien d'autrui. Quand un Turrettini fait graver au bas de son armoirie *En Dieu ma fiancée*, il sait bien que cela en imposera aux négligents ou aux voleurs. Pour ne rien dire de l'ex-libris de M. Albert Hentsch-Viollier, qui possédait jadis une précieuse collection de pièces de théâtre, que d'aucuns, paraît-il, avaient dépareillée. Il affiche sur la page de garde les conditions du prêt à domicile, dont la 1^{re} est ainsi libellée: „Ce volume devra être restitué dans 8 jours au plus tard”. Suivent trois autres articles, avec ce paragraphe final: „Les noms des contrevenants à ces conditions seront affichés en grosses lettres dans ma bibliothèque, et ils pourront à l'avenir se dispenser de venir en emprunter”.

A. C.

Nouveautés bibliophiles. - Bibliophile Neuerscheinungen.

P. de STOECKLIN. *Le Corrège*. Paris 1928.

Nous sommes heureux d'attirer l'attention de nos lectures sur cet ouvrage admirablement documenté, aussi bien sur la vie que sur l'œuvre du grand artiste de l'Emilie. Comme toutes les biographies de peintres et de sculpteurs publiées dans la collection „Art et Esthétique”, où ont paru le Courbet de Fontainas et le Rodin de Riotor, celle du Corrège se recommande par l'intérêt que présentent les deux parties, biographique et esthétique, du texte et par la beauté des planches. On y trouvera, comme dans tous les ouvrages de la collection, une bibliographie très étendue. L'auteur s'est déjà fait connaître des lettrés par une étude sur le canton de Fribourg et par deux nouvelles parues en volume aux éditions Rieder, et dont la seconde, la „Tour contre la mort” a été particulièrement appréciée.